

Ruo Patentes y Marcas

C/Padre Recaredo de los Ríos 30, entlo.

03005 Alicante (España)

info@ruopatentesymarcas.com

www.ruopatentesymarcas.com

Actualisé 01/03/2017

MARQUES EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

DOCUMENTS REQUIS

- Les données complètes du demandeur (nom, nationalité et adresse).
- La marque.
- 15 échantillons du dispositif de 15 cm x 15 cm, le cas échéant.
- Liste des produits et classification de Nice.

PROCÉDURE

Après le dépôt de la demande de marque, l'Office procède à l'examen de la demande. Ensuite, l'application est publiée au Journal officiel. La publication de la demande ouvre un délai d'opposition de 45 jours. Si aucune opposition n'est formée dans ce délai, la marque peut être enregistrée. L'échelle de temps moyen entre la demande et l'enregistrement de la marque est d'environ 3 mois.

OBSERVATIONS

- La marque est valable pour une période de 10 ans à compter de la date d'enregistrement.

Veuillez noter que le contenu de ce site vise uniquement à fournir de l'information générale et ne constitue pas un avis juridique. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour des décisions ou des mesures prises sur la base des informations figurant sur ce site sans consultation directe.